



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 17 novembre 2022 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Souscription d'un contrat d'assurance « VILLASUR » d'un montant de 7 950.85€ afin d'assurer les biens immobiliers de la commune et « Missions collaborateurs » pour un montant de 280.02€ afin de couvrir les élus et les agents dans leurs déplacements pour la commune, auprès de GROUPEAMA, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Reversement d'une partie de la taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (80% de reversement de la part communal TA au profit de l'EPCI pour les autorisations d'urbanisme déposées dans les zones d'activités économiques communautaires et 50% de reversement pour les autorisations déposées dans les communes concernées au titre des équipements publics communautaires).
- Une indemnité de fonction est allouée à la conseillère municipale déléguée à la commission culture et loisirs, à savoir 6.75% de l'indice 1027.
- Création d'un poste d'adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet 20/35^e pour un poste d'agent d'accueil à l'agence postale communale
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine de prévention proposé par le Centre de Gestion de la Vienne
- Remplacement de 3 portes à l'école maternelle pour un montant de 8 135.40€ttc, travaux qui seront réalisés par l'entreprise BETIN.
- Signature d'une convention de mécénat avec la SOREGIES dans le cadre des illuminations de Noël.
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé au 2 Impasse de l'ancienne école à Traversay.